

Choix des matières en L3

Par **Pyo**, le **22/09/2009** à **00:32**

Bonjour,

Voici mon problème actuel: il me reste quelques jours pour choisir mes matières à td à la fac de droit de Toulouse, en troisième année, mais je n'arrive pas à me décider.


- Tout d'abord, j'aurais aimé savoir si le choix des td en troisième année est [u:25zzkw7e]réellement[/u:25zzkw7e] important par rapport aux années de master à venir. Si j'intègre un master droit des affaires, le fait que je l'ai pris ou non en td en L3 influencera-t-il beaucoup la possibilité qui me sera donnée de l'intégrer?

- J'hésite en réalité entre droit du travail et droit des sociétés, après un parcours plutôt droit privé sur mes deux premières années (civil et européen en L1, civil et pénal en L2). Je compte ensuite partir à l'étranger en M1, puis choisir un M2 droit privé (mais lequel, je n'en sais rien pour le moment).


Bref, le droit du travail m'intéresse plus et me semble plus "facile", alors que le droit des sociétés me paraît plus dur et ne m'intéresse pas vraiment. Cependant, j'envisage quand même l'idée de faire un master droit de l'entreprise. Avoir pris droit du travail comme td en L3 risque-t-il de me desservir dans ce cas?

Merci à vous!  image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **22/09/2009** à **14:30**

A mon avis que tu prennes droit du travail ou droit des sociétés c'est la même chose (enfin presque) pour ton cursus!  image not found or type unknown

après tout dépend surtout de ce que tu veux faire plus tard, du droit des sociétés ou du droit du travail?

En tout cas les deux matières sont relatives à l'activité de conseil, et donc ca ne posera à mon sens aucun problème!  image not found or type unknown

Par **mathou**, le **22/09/2009** à **15:59**

Bonjour Pyo,

Je suis du même avis que Jeeecy, avec quelques remarques : le plus souvent, les maquettes des masters précisent les matières considérées comme des prérequis à l'admission au M2. Pour les parcours hors prérequis (ceux qui n'ont pas suivi les matières mais qui peuvent justifier d'une expérience en stage ou autre dans ce domaine), ce sera la commission qui décidera, donc en principe l'accès aux M2 n'est pas conditionnée uniquement par les matières. Dans le cadre des masters 1 l'inscription est en principe de droit, sauf certains masters 1 spécialisés.

Maintenant, tout dépend du directeur du master, certains se contentent d'une matière vue en option, d'autres veulent que la matière ait été travaillée en TD, et d'autres s'en fichent en comptant sur l'étudiant pour bosser de son côté.

Sur le choix des matières, c'est à toi de voir. Le droit social me paraît plus simple que le droit des sociétés, donc je te recommanderai plutôt de choisir sociétés en TD - d'autant que les mécanismes du droit des sociétés sont proches de l'indivision, des régimes matrimoniaux et de la copropriété : apprendre l'un facilite l'apprentissage des autres.

Il faut aussi tenir compte des matières que tu ne suivras pas en M1 à l'étranger. Si tu penses te spécialiser en social et que le cours de sécu est en M1 par exemple, ça peut être délicat.

Dans tous les cas, les deux matières sont nécessaires si tu t'orientes vers le droit de l'entreprise.

Par **Pyo**, le **22/09/2009** à **23:49**

:)

Merci pour vos deux réponses. Image not found or type unknown

La question me tracassant, je suis allé demander ce soir à un de mes profs ce qu'ils pensait de mon problème: et il m'a répondu que s'il est conseillé à ceux qui ont une idée précise du master qu'ils feront, de prendre les matières adéquates en td, il n'était pas pour autant pénalisant de choisir en td des matières sans grand rapport avec le master 1 et 2 qui suivront - et il m'a dit que pour les directeurs de master, le plus important était d'avoir des mentions, pas d'avoir de bons td. Je ne sais pas si je dois considérer ça comme une bonne

ou une mauvaise nouvelle Image not found or type unknown

[quote:11160t3t]Sur le choix des matières, c'est à toi de voir. Le droit social me paraît plus simple que le droit des sociétés, donc je te recommanderai plutôt de choisir sociétés en TD - d'autant que les mécanismes du droit des sociétés sont proches de l'indivision, des régimes matrimoniaux et de la copropriété : apprendre l'un facilite l'apprentissage des autres.[/quote:11160t3t]

Veux-tu dire que parce-que le droit des sociétés est plus dur que le droit du travail, le choisir en td me permettra de l'approfondir et donc de mieux le comprendre? J'aurais tendance - en bon paresseux ^^ - à faire le raisonnement inverse: puisque le droit du travail est plus simple,

autant le prendre en td, pour espérer une meilleure note, et donc une mention, et donc un bon

dossier lorsque je postulerai pour mon master 2 Image not found or type unknown

[quote:11160t3t]Dans tous les cas, les deux matières sont nécessaires si tu t'orientes vers le droit de l'entreprise.[/quote:11160t3t]

Mon problème est que précisément, je ne sais pas trop quoi faire comme master.

Le droit de l'entreprise me tenterait pour ses débouchés intéressantes (avocat d'affaires, DJCE) même si la matière ne m'intéresse pas des masses. Je serais tenté aussi de trouver un master me permettant de bien préparer le concours pour être avocat. Et le droit européen me passionne par intermittences - mais là, j'ai du mal à voir à quelles professions un master en droit européen pourrait m'amener?

Par **FloFlo**, le **30/08/2010** à **00:10**

Salut tout le monde !

Je me permets d'investir ce topic puisque le sujet reste dans la même veine et que j'aimerais avoir vos précieux conseils vis-à-vis du choix de mes fonda' en L3.

Ma fac' m'invite à choisir (pour les deux semestres) 2 matières assorties de TD (incluant obligatoirement civil ou stratif ') parmi celles-ci :

Droit civil (sûretés – contrats spéciaux)
Droit administratif (biens – contentieux)
Droit commercial
Droit international public
Droit social.

Je vous mets également les autres matières que je suivrai cette année :

Les 3 matières non choisies en TD (S5 + S6)
Droit fiscal + Droit communautaire + Histoire des idées politiques (S5)
Droit judiciaire privé + Droit des libertés fondamentales + Histoire du droit privé (S6)

Je compte de plus en plus m'orienter vers un parcours fiscaliste/affairiste. J'ai sondé çà et là quelques plaquettes de master et j'ai relevé les matières dominantes s'avérant être le droit civil, commercial et administratif pour certains (notamment pour le contentieux en matière fiscale).

Dans la mesure où je pense inclure droit civil, selon vous devrais-je plutôt l'assortir du droit administratif ou du droit commercial ? Sachant que par ailleurs et pour compliquer la chose, mon second choix d'orientation se porterait vers un master en droit public des affaires...

J'aime autant le privé que le public donc je tente de trouver un juste milieu tout en essayant de me focaliser sur des formations offrant d'assez bonnes perspectives professionnelles, ce qui peut paraître funambulesque, je le conçois bien ^^.

En tout cas, merci d'avance !

Par **FloFlo**, le **31/08/2010** à **09:20**

Bonjour,

Même pas un petit avis ou conseil ? èè

Bon allez, j'élague un peu ma demande :

Dans l'abstrait, entre le droit administratif et commercial, quelle serait selon vous la matière la plus judicieuse/importante à prendre sans pour autant me voir opposer un éventuel refus en M2 (en privé ou public) pour ne pas avoir suivi tel ou tel enseignement en TD ?

Merci, bonne journée !

Par **akhela**, le **31/08/2010** à **10:06**

Pour la fiscalité, je pense que commercial est tout de même plus indiqué (pour le contentieux fiscal, les td de stratif ne sont pas d'une grande utilité, par contre il faut assister aux cours).

:)

Maintenant, tes objectifs d'orientation sont légèrement schyzophréniques Image not found, picture unknown, pour un master de DPA, il faut prendre Administratif en TD je pense (bien que ce ne soit pas obligatoire).

En fait, en TD tu approfondis un peu la matière mais pas temps que ça, du moment que tu as suivi les cours et passer les examens avec une certaine réussite (même sans TD), ça ne devrait pas poser de problèmes

Par **FloFlo**, le **01/09/2010** à **18:00**

Lol. En effet c'est exactement ça : je suis atteint de schizophrénie juridique aigue. Saleté de pathologie d'ailleurs.

Je pense suivre ton conseil et opter pour la doublette civil-commercial pour les TD. C'est sûr que j'aurais préféré qu'on nous mette droit fiscal dans le choix des TD au lieu du Dipu mais bon ! Faut faire avec...ou plutôt sans.

En tout cas merci de m'avoir éclairci les idées, c'est sympa !